

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille quinze,
Le vingt huit janvier, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

22 janvier 2015

A l'exception de : Madame CARNAC,
Madame SOBRAQUES-BRAYE qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR,
Madame PRUKOP qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,

Formant la majorité des membres en exercice.

*Date du
Conseil Municipal*

28 janvier 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE JOURNEES SOLIDAIRES AU CENTRE DE LOISIRS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 32

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSÉ :

Depuis décembre 2010, le centre de loisirs organise une journée de solidarité en faveur des enfants.

Les années précédentes, le principe était le suivant :

Pour participer à l'animation proposée par le centre de loisirs, les familles devaient donner un jouet. Les jouets collectés étaient ensuite reversés à une association caritative de la Commune effectuant des distributions alimentaires à l'Escale. En 2010, le Secours Populaire a bénéficié des jouets "animation Domino day", en 2011 il s'agissait des Restos du Cœur avec le "spectacle de Philippe Miko", en 2012 il s'agissait du Secours Populaire avec la transformation en ferme du centre de loisirs, en 2013 il s'agissait également du Secours Populaire avec l'opération « journée en fête ».

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Depuis 2014, il est proposé d'organiser des journées solidaires en faveur des enfants malades. Ainsi, en 2014 des cupcakes ont été proposés à la vente. En 2015, deux animations intitulées « pain solidaire » et « chocolat solidaire » seront accessibles en échange d'une somme remise à l'association « Les Matelots de la Vie ».

Le pain et les chocolats seront fabriqués le mercredi au centre de loisirs par les enfants du centre, des enfants et des bénévoles de l'association. Le pain sera cuit au four à pain de Pornichet. L'association vendra le pain et les chocolats le mercredi et le jeudi à la sortie des temps d'accueil de loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat pour l'organisation de ces journées solidaires au centre de loisirs.

DELIBÉRATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu le projet de convention ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la commission politique éducative – jeunesse - sports en date du 21 janvier 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat pour l'organisation de journées solidaires en faveur des enfants malades au centre de loisirs.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR